

# LE COLLECTIF DES ETUDIANTS ET L' INTERSYNDICALE DU POLE UNIVERSITAIRE DE LA GUYANE

## COMMUNIQUE

### « Comment accepter l'inacceptable ? »

**C'est bien la question que nous nous posons face à l'absence totale de déontologie de certains...**

Le cynisme de quelques-uns n'a visiblement plus aucune borne.

Le site Bondamanjak a publié ce 10 juin une « Lettre ouverte à Benoit Hamon » intitulée « *Comment accepter l'inacceptable ?* » qui aurait été signée par « *plus de 300 universitaires de divers pays* ».

Or, l'attention de l'intersyndicale de Guyane a été attirée par certaines bizarreries au sujet des signatures de cette « lettre ouverte ». Une vingtaine de signatures proviendraient du Pôle Guyane, ce qui est bien supérieur à la dizaine de soutiens déclarés de l'ancienne gouvernance. Autre surprise, de nombreux noms de ces supposés signataires sont mal orthographiés. Nous sommes allés interroger les personnes concernées et celles-ci ont été effarées de découvrir que leur nom avaient été ajoutés, contre leur gré, à la liste des signataires et mis en ligne sur des sites Internet antillais. Ces personnes écrivent ce jour à leur tour une lettre collective à Benoît Hamon, avec le soutien de l'intersyndicale, pour dénoncer cette utilisation abusive de leur nom et le préjudice que cela leur cause.

Mais jusqu'où certains sont-ils capables d'aller ? Cette affaire montre une nouvelle fois l'absence totale d'éthique et de déontologie de ceux à qui nous faisons face. La manière dont le nombre de signataires de Guyane a été « gonflé » jette évidemment un lourd soupçon sur les 300 signatures que cette lettre est censée réunir.

Nous notons en outre qu'il s'agit d'un texte de soutien larmoyant à Corinne Mencé-Caster « *universitaire, femme, mère et citoyenne* », recevant « *des mails injurieux et des accusations fallacieuses* ». C'est effectivement tout à fait inacceptable.

Toutefois, les universitaires, femmes, mères et citoyennes, ainsi que les pères, les fils, les filles, les frères et les sœurs qui composent l'intersyndicale de Guyane rappellent qu'ils ont été accusés publiquement sur les listes de diffusion de l'UAG par le doyen Confiant, soutien non désavoué de la présidente, d'avoir fomenté le kidnapping de cette dernière - qui aurait dû pour se protéger dormir dans une caserne militaire -, et d'y être pour quelque chose dans la crevaisson des pneus de son véhicule qui se trouvait... en Martinique, avant d'être collectivement traités, toujours par le doyen Confiant, de *tèbè* et d'*enbésil-rasis*.

C'est pourquoi nous nous permettons de rappeler ici que les « *mails injurieux et les accusations fallacieuses* » ne sont pas à l'UAG l'exclusivité des ennemis déclarés de la présidente mais que certains proches de cette dernière sont aussi tout à fait spécialistes en la matière, sans qu'elle n'y trouve rien à redire.



Au-delà du ton, cette « lettre ouverte » contient des mensonges éhontés. Deux exemples à propos de la Guyane :

- « *Annonce en fin septembre 2013 d'un conseil d'administration en Guyane le 15 octobre, avec à l'ordre du jour, le rééquilibrage des moyens. Il est prévu d'attribuer en 2014, cinq postes à la Guyane.* » FAUX. Après le dépôt du préavis de grève est diffusé en urgence sur les mails de l'UAG un compte-rendu « du bureau du CA ». C'est étrange, car ce type de document n'avait jamais été rendu public auparavant. Comme par hasard, ce texte évoque un hypothétique redéploiement de postes vers la Guyane et la possibilité de transférer, peut-être, sous réserve de l'accord des instances concernées, deux postes en Guyane à la rentrée 2014. Mais une discussion du bureau du CA n'a aucune valeur légale et les doyens des Antilles se sont toujours opposés à tout transfert de poste. Jamais le transfert de cinq postes n'a été à l'ordre du jour d'une quelconque réunion d'une instance officielle.
- « *La Garde des Sceaux, Christiane Taubira, qui pose en photo avec l'intersyndicale, est présente lors de la signature du protocole de fin de conflit avec le préfet et le recteur.* » FAUX. La garde des sceaux a bien rencontré les grévistes lors d'un séjour privé à Cayenne, mais elle n'est pas présente lors de la signature du protocole.

Enfin, précision utile à destination de certains membres de l'équipe présidentielle : un communiqué d'un syndicat n'est pas « une lettre anonyme ». Un syndicat est constitué d'adhérents et comporte un bureau qui comprend un secrétaire. Celui-ci endosse la responsabilité juridique du contenu des communiqués publiés.

### ***L'Intersyndicale et le Collectif Etudiant***

